



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN
DES STAATSRATES

Séance du 3 OCT. 1980
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête du 13 février 1979 de la municipalité de Miège, sollicitant l'homologation des modifications apportées au plan de zones de la commune;

Vu les articles 75 et 82 de la constitution cantonale;

Vu l'article 6 de la loi du 19 mai 1924 sur les constructions;

Vu le préavis du 10 avril 1979 de l'Office cantonal de planification;

Sur la proposition du Département de l'intérieur,

d é c i d e

d'homologuer les modifications apportées au plan de zones de la commune de Miège, adoptées par l'assemblée primaire du 7 décembre 1978.

droit de sceau : 10 francs

Droits de timbre
acquittés
Caisse d'Etat du Valais

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ÉTAT

Mencini



- 3 extr. Dpt int. - *Et notifier par le Département*